

COMMUNE : 292 RUFFEC
ARRONDISSEMENT : 16 CONFOLENS
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE RUFFEC

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS Taxe foncière bâtie : a. Personnes de condition modeste : 5 623 b. Bâtiments de réhabilitation, QPPV, Mayotte : 0 c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux) : 5 d. Locaux industriels : 629 155 Taxe foncière non bâtie Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV : b. Dotation pour Mayotte : Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire : >>> b. Base minimum : c. Locaux industriels : d. Autres allocations :		2. BASES EXONÉRÉES Taxe foncière bâtie : a. Par le conseil municipal : b. Par la loi : 1 622 577 Taxe foncière non bâtie : a. Par le conseil municipal : b. Par la loi (terres agricoles) : 7 195 c. Par la loi (autres) : Cotisation foncière des entreprises a. Par le conseil municipal : b. Par la loi :		3. PRODUITS DES IFFER a. Éoliennes et hydroliennes : b. Centrales électriques : c. Centrales photovoltaïques : 1 622 577 d. Centrales hydrauliques : e. Centrales géothermiques : f. Transformateurs électriques : 7 195 g. Stations radioélectriques : h. Installations gazières et autres :	
4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION a. Hors résid. principales et log. vacants : 500 430 b. Logements vacants soumis à la THLV : 151 480		5. RÉFORMES FISCALES Taxe d'habitation : a. Fraction de TVA nationale (%) : b. TVA prévisionnelle : c. Coefficient correcteur : 0,755882			

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 6.1. TAUX PLAFONDS						
Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023		Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	13	14	15	
	Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	48,97	122,43	16,63000	105,80
	Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	54,62	136,55	15,58000	120,97
	Taxe d'habitation (TH)	22,98	19,80	57,45	7,91000	49,54
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle... a. ...la diminution sans lien a été appliquée : >>> b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés : >>>						
6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau : a. National : >>> b. Communal : >>> Taux maximum : a. Taux communal majoré à ne pas dépasser : >>> b. Taux maximum de la majoration spéciale : >>>						
Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique : 23,58						



I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
Taxe foncière bâtie (TFB)	5 489 398	44,57	105,80	5 943 000	2 648 795	44,57	2 648 795
Taxe foncière non bâties (TFNB)	49 207	32,05	120,97	51 100	16 378	32,05	16 378
Taxe d'habitation (TH)	608 693	17,77	49,54	651 910	115 844	17,77	115 844
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					2 781 017		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 8	44,57	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	2 781 017 = 1,000000	32,05	
Taxe d'habitation (TH)	2 781 017	17,77	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0			636 029	0	-92 569	- 800 207	11 - 256 747

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	2 781 017	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	- 256 747	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	2 524 270
-------------------------------------------------------	-----------	---	-------------------------------------------------------------------------	-----------	---	-----------------------------------------------------------------	-----------

À ANGOULEME
Le 13 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
FRANCOIS DOUIS
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 04.04.2023
Pour la Préfecture,
Pour la Commune,

